



ANNECY



COMMUNIQUE DE PRESSE

Annecy, le 5 mars 2021

Covid-19

Grande opération de vaccination ce week-end à Annecy

Afin de freiner la propagation du virus Covid-19 et retrouver une vie normale le plus tôt possible, la solution, c'est la vaccination. Se faire vacciner, tout en continuant à respecter les gestes barrières, c'est se protéger mais c'est aussi protéger les autres. C'est pour cela que les services de l'État, avec l'ensemble des partenaires, mettent tout en œuvre pour déployer la vaccination à grande échelle.

Ainsi, une grande opération de vaccination est organisée ce week-end, samedi 6 mars et dimanche 7 mars, de 9h à 17h, sur la Pâquier à Annecy. 12 lignes de vaccination seront déployées et 1000 personnes seront vaccinées sur les 2 jours.

Sans rendez-vous ni prescription médicale, cette opération de vaccination grand public est prise en charge à 100% par l'Assurance maladie. Elle s'adresse :

- aux personnes de 50 à 74 ans avec une comorbidité (évaluée par le médecin sur place)
- à toutes les personnes de plus de 75 ans

Avant de se rendre sur site, les personnes volontaires devront se munir d'une pièce d'identité et de leur carte vitale (ou attestation de droits). Un médecin sera présent pour répondre aux questions des patients et un entretien médical sera effectué directement.

Alain Espinasse, préfet de la Haute-Savoie, se rendra, avec les partenaires de l'opération, au Pâquier à Annecy, samedi 5 mars 2021 à 11h pour présenter le dispositif à la presse. Vous êtes invités à l'accompagner.



Bureau de la représentation et de la communication de l'État

04.50.33.61.82 | 06.78.05.98.53
pref-communication@haute-savoie.gouv.fr
@Prefet74 | www.haute-savoie.gouv.fr

Rue du 30ème régiment d'infanterie
BP 2332
74 034 Annecy cedex

Vous vous posez encore des questions sur la vaccination ?

- **Pourquoi se faire vacciner contre la Covid-19 ?**

La vaccination contre la Covid-19 vous protégera des complications et de la survenue de formes graves de cette maladie. Les études ont montré que le vaccin était très efficace pour protéger d'une infection. En vous faisant vacciner, vous vous protégez contre la maladie.

- **Puis-je me faire vacciner si j'ai reçu le vaccin contre la grippe ?**

Si vous avez été vacciné contre la grippe saisonnière, il faut attendre deux semaines avant de pouvoir être vacciné contre la Covid-19.

- **Puis-je me faire vacciner si j'ai déjà eu la Covid-19 ?**

Si vous avez déjà eu la Covid-19, vous pouvez être vacciné si vous le souhaitez, passé un délai minimal de trois mois après le début des symptômes.

- **Y a-t-il des effets indésirables à cette vaccination ?**

Comme avec tous les vaccins, il peut y avoir des effets indésirables après la vaccination : une douleur à l'endroit de l'injection, de la fatigue, des maux de tête, des douleurs musculaires ou articulaires, quelques frissons et un peu de fièvre. Ces troubles disparaissent rapidement.

- **Après la vaccination, serai-je toujours obligé de porter un masque et d'appliquer les gestes barrière ?**

En l'état des connaissances, la réduction de la contagiosité par les vaccins aujourd'hui disponibles ou en cours de développement est incertaine.

Après votre vaccination, le port du masque et l'application des gestes barrière restent donc nécessaires.

**Bureau de la représentation et
de la communication de l'État**

04.50.33.61.82 | 06.78.05.98.53
pref-communication@haute-savoie.gouv.fr
@Prefet74 | www.haute-savoie.gouv.fr

Rue du 30ème régiment d'infanterie
BP 2332
74 034 Annecy cedex